

## [16.12.20] **COMMUNIQUÉ DE PRESSE STRATEGIE CLIMAT DU GROUPE TF1**

Objectif de réduction de 30 % des émissions carbone des scopes 1 & 2 et 3a d'ici 2030 ;

Confirmation de l'engagement du groupe TF1 en faveur de la transition bas carbone, à travers ses contenus et l'accompagnement de ses clients (annonceurs et agences médias).

Le groupe TF1 est engagé depuis plusieurs années dans une démarche de réduction de son empreinte carbone, à travers la diminution des émissions directes et indirectes de CO<sub>2</sub>. Cette démarche est reconnue dans le secteur des médias par sa présence dans de nombreux indices extra-financiers tels que le *Dow Jones Sustainability Index*<sup>1</sup>.

Depuis 2007, le groupe évalue son bilan carbone, publié dans le rapport extra-financier (désormais « déclaration de performance extra-financière ») du document d'enregistrement universel et vérifié par un organisme tiers indépendant depuis 2012.

En 2019, le bilan carbone publié par le groupe  $TF1^2$  s'élevait à 315 000 tonnes équivalent  $CO_2$ , dont 75 % étaient liés aux achats de programme. Entreprise du secteur des médias, le groupe TF1 reste un faible émetteur direct, mais il souhaite renforcer sa contribution à la transition bas carbone à travers ses contenus et l'accompagnement de ses clients.

La stratégie climat de TF1 s'articule autour de trois axes :

 la réduction de l'impact carbone de son activité avec un objectif de diminution de 30% des émissions carbone des scopes 1 & 2 et 3a³ d'ici 2030 par rapport au bilan carbone 2019. Cet objectif repose sur 4 chantiers prioritaires liés aux postes les plus émetteurs : écoproduction des programmes, achats responsables, numérique responsable et mobilité durable ;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dow Jones Sustainability Index (DJSI 2020), catégorie « médias et divertissement », mesure de référence de la performance ESG des entreprises.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Périmètre du bilan carbone publié dans la Document d'enregistrement universel accessible sur le site <u>www.groupe-tf1.fr</u> (point 4.3.1). Les objectifs de réduction sont donnés sur ce même périmètre.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Scope 1 & scope 2 : émissions directes et indirectes d'énergie, scope 3 : autres émissions indirectes (ex : achats).



- l'accompagnement de nos clients dans la promotion de produits plus respectueux de l'environnement. Les régies publicitaires de TF1 et d'Unify continuent d'accompagner plus activement leurs clients vers une publicité durable et de valoriser les produits répondants à ces critères, grâce à des offres commerciales innovantes et adaptées. A cet effet, elles mobilisent la force de leur écosystème média composé de 5 chaînes gratuites et de plusieurs sites aux communautés engagées;
- la contribution à la transition bas carbone à travers ses contenus. Le groupe TF1 entend renforcer son rôle dans la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux en créant dès le 16 janvier une émission « Génération Ushuaïa » le samedi matin sur TF1 et en élargissant son offre autour de la marque Ushuaïa. Ces initiatives viendront compléter une offre de contenus déjà significative sur ses verticales digitales et dans ses programmes d'information, magazines, documentaires, fictions, flux et au sein de sa chaine dédiée Ushuaïa TV qui, depuis 15 ans, promeut la protection de l'environnement.

Ces objectifs traduisent une volonté forte de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, conformément l'Accord de Paris de 2015<sup>4</sup>.

L'avancée de ces objectifs fera l'objet d'une information annuelle dans le cadre de la déclaration de performance extra-financière publiée dans le document d'enregistrement universel du groupe TF1.

## GROUPE TF1 DIRECTION DES RELATIONS INVESTISSEURS - comfi@tf1.fr DIRECTION DE LA COMMUNICATION CORPORATE - mcarcabal@tf1.fr DIRECTION DE LA COMMUNICATION BUSINESS ET RSE - sdanis@tf1.fr



Mentions légales télévision française 1 – TF1 société anonyme au capital de 42 078 598,20 euros RCS Nanterre 326 300 159 - 1 quai du Point du Jour 92656 Boulogne-Billancourt Cedex Ce document est certifié par Wiztrust.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> L'Accord de Paris vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, notamment en contenant, d'ici 2100, l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels.